



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

9/7/2021

Dossier complet le :

9/7/2021

N° d'enregistrement :

2021-5616

#### 1. Intitulé du projet

Révision des périmètres de protection du champ captant d'Airon-Saint-Vaast (Pas de Calais)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreui

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Cousein Bruno Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 9 0 2 9 0 0 0 1 1

Forme juridique

Collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17°a	Révision des périmètres de protection du champ captant situés sur la commune d'Airon-Saint-Vaast (Pas de Calais) et exploité par la Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois dont les besoins pris en compte pour les quatre ouvrages (F1 à F4) sont de 3 000 000 m <sup>3</sup> /an. Article R.214-1 rubrique 1.1.2.0 (Prélèvement supérieur à 200 000 m <sup>3</sup> /an)

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La révision des périmètres de protection du champ captant situés sur la commune d'Airon-Saint-Vaast s'intègre dans la volonté de la Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois de sécuriser l'alimentation en eau potable des communes d'Airon-Saint-Vaast, Airon-Notre-Dame, Rang-du-Fliers, Berck-sur-Mer et Verton.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Afin de protéger efficacement les forages des pollutions ponctuelles et accidentelles, les forages F1 (00167X0003/F1), F2 (00167X0098/F2), F3 (00167X0002/F3) et F4 (00167X0100/F4) doivent être protégés réglementairement.

Le présent dossier a donc pour objet la révision des périmètres de protection du champ captant d'Airon-Saint-Vaast

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Une mise aux normes du Périmètre de Protection Immédiate sera réalisée. L'ancienne clôture et le portail seront remplacés par une clôture et un portail d'une hauteur de 2 m. Le coût des travaux a été estimé à 25 900 euros

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet dans sa phase d'exploitation permettra de couvrir et sécuriser les besoins en eau des communes d'Airon-Saint-Vaast, Airon-Notre-Dame, Rang-du-Fliers, Berck-sur-Mer et Verton.

Le champ captant d'Airon-Saint-Vaast compte actuellement quatre ouvrages :

- F1 (00167X0003/F1): réalisé en 1895 d'une profondeur de 50,5 m
- F2 (00167X0098/F2) : réalisé en 1950 d'une profondeur de 50,5 m
- F3 (00167X0002/F3) : réalisé en 1950 d'une profondeur de 75 m,
- F4 (00167X0100/F4) : réalisé en 1973 d'une profondeur de 50 m

Les forages F1 et F3 fonctionnent quotidiennement en alternance en période creuse (hiver). Le captage F2, qui présente des concentrations en nitrates plus élevées, intervient en secours et en complément en période estivale pour pallier aux besoins de pointe.

Le débit d'exploitation des forages est de 200 m<sup>3</sup>/h.

Le forage F4 n'est que peu exploité en raison de ces fortes teneurs en nitrates. Il a cependant été ponctuellement utilisé en 1996, 1999, 2001, 2004, 2010 et 2013.

Les forages alimentent un premier réservoir de 1600 m<sup>3</sup> qui régule un second réservoir de 1500 m<sup>3</sup> situé sur la commune de Rang-du-Fliers alimentant enfin les réservoirs de Berck-sur-Mer. Ces réservoirs fonctionnent en vases communicants.

Les besoins pris en compte pour les quatre ouvrages (F1 à F4) sont de 3 000 000 m<sup>3</sup>/an.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation de loi sur l'eau (IOTA); déclaration d'utilité publique (DUP)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
F1 (00167X0003/F1): réalisé en 1895 d'une profondeur de 50,5 m F2 (00167X0098/F2): réalisé en 1950 d'une profondeur de 50,5 m F3 (00167X0002/F3): réalisé en 1950 d'une profondeur de 75 m, F4 (00167X0100/F4): réalisé en 1973 d'une profondeur de 50 m	0

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Départementale D143E3 Lieu-dit La  
Culbute et les Dix-Huit 62180  
AIRON ST VAAST; AIRON ST VAAST

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 01°40'59"E Lat. 50°25'18"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),  
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements dans l'aquifère de la craie Séno-Turonienne Les besoins maximaux s'élèvent à 3 000 000 m <sup>3</sup> /an réparti sur les quatre ouvrages situés sur la commune d'Airon-Saint-Vaast.  Afin de protéger efficacement les forages des pollutions ponctuelles et accidentelles, les forages doivent être protégés réglementairement par une révision de leur périmètres de protection.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique des prélèvements dans l'aquifère de la craie Séno-Turonienne  Les prélèvements maximaux annuels s'élèveront à 3 000 000 m <sup>3</sup> /an sur les quatre ouvrages situés sur la commune d'Airon Saint Vaast.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements se font dans l'aquifère de la craie Séno-Turonienne. Le forage F1 a été réalisé en 1895, les forages F2 et F3 en 1950 et le forage F4 en 1973. Le champ captant est en fonctionnement depuis des dizaines d'années. L'impact quantitatif a été évalué comme faible sur la ressource en eau souterraine par l'hydrogéologue agréé. De plus, ce dossier n'a vocation qu'à régulariser la situation des forages.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La révision des périmètres de protection du champ captant d'Airon Saint Vaast implique la mise en place de prescriptions particulières émises par l'hydrogéologue agréé dans son rapport hydrogéologique. Ces prescriptions engendreront une modification des pratiques culturelles et d'usage du sol au sein du périmètre de protection rapproché.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

Les prélèvements annuels s'élèveront à 3 000 000 m<sup>3</sup>/an pour les quatre forages. Ce champ captant fait l'objet de prélèvements depuis des dizaines d'années sans impact significatif sur la ressource.

L'hydrogéologue agréé a validé les volumes et le projet de prélèvements dans son avis.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Téledéclaré le 09/07/2021

